



TOP CONDUITE

PERMIS B/AAC/MOTOS/CYCLO

REMORQUES / B96 ET BE

PIENNES/TRIEUX

TEL/ 0382219445 - 0668700346

LA FILIERE CONDUITE ACCOMPAGNEE

-L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

-LA CONDUITE SUPERVISEE

PRINCIPE :

Une évaluation de départ identique à celle de la filière traditionnelle pour évaluer le volume de formation.

Une formation théorique validée par l'obtention du code.

Une formation pratique de 20h minimum, lorsque l'enseignant estime que le niveau atteint est satisfaisant, l'élève peut alors conduire avec ses accompagnateurs.

-L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

A partir de 15 ans.

La phase de conduite accompagnée commence par un rdv pédagogique préalable de 2h.Ce rdv est destiné à passer le relais à l'accompagnateur.

La phase de durée de conduite accompagnée est de 1 an minimum (et jusqu'à 17ans ½) , l'élève doit parcourir un minimum de 3000 km .

Deux RDV pédagogiques sont fixés pendant la conduite accompagnée.

Le premier à lieu au bout de 4 à 6 mois, le deuxième au bout de 3000 km environs.

-LA CONDUITE SUPERVISEE

A partir de 18 ans

Le choix de s'engager dans une phase de conduite supervisée peut se faire dès la signature du contrat, soit après validation de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire.

La phase de conduite accompagnée commence également par un rdv pédagogique préalable destiné à passer le relais à l'accompagnateur.

L'élève doit parcourir un minimum de 1000 km avec l'accompagnateur.

AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

La conduite accompagnée permet :

D'acquérir une véritable expérience de conduite visant à développer l'autonomie (observation/prise de décision/initiatives...)

De réduire la période de probation du permis de 3 à 2 ans

(non valable pour la conduite supervisée)

D'optimiser les chances d'obtention du permis de conduire

De bénéficier de réductions tarifaires auprès des assureurs après le permis (non valable pour la conduite supervisée)

De rassurer l'entourage après obtention du permis

REGLES A RESPECTER

A bords du véhicule doivent se trouver :

L'extension de garantie d'assurance et le livret de conduite (à remplis consciencieusement)

Le disque ACC doit être apposé à l'arrière gauche du véhicule

Pour mieux aider l'élève dans son apprentissage, les accompagnateurs doivent veiller au maximum à varier les conditions de circulation (routes de campagne/ville/manœuvres/ pluie/nuit...)